

# Psychiatrie et addictologie: les pathologies duelles, "un enjeu de santé publique majeur" pour Olivier Véran

PARIS, 16 mars 2021 (APMnews) - Les pathologies duelles qui associent addiction et troubles psychiatriques sont "un enjeu de santé publique majeur", a assuré le ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran, lors de la Journée nationale addictions et troubles psychiatriques organisée en visioconférence mardi par la Fédération Addiction et la Fédération française d'addictologie (FFA).

En ouverture de la journée, le Dr Jean-Michel Delile, président de la Fédération Addiction et directeur du Comité d'étude et d'information sur la drogue et les addictions (CEID-Addictions) de Bordeaux, a regretté que la psychiatrie soit délaissée par les politiques publiques de santé.

"Et que dire alors des addictions, toutes aussi stigmatisées et souvent même négligées par la psychiatrie elle-même?" Les addictions sont "volontiers perçues comme une variable parasite, plus psychosociale que médicale, péjorative certes, mais ne suscitant pas une grande attention", d'autant que "les patients concernés sont peu demandeurs de soins psychiatriques, et difficiles à accueillir et à retenir".

Et pourtant, "ces pathologies souvent chroniques et qui apparaissent tôt dans la vie", autour de 20-25 ans, "sont, au-delà des souffrances provoquées, une source importante non seulement de mortalité prématurée, mais aussi de maladies chroniques et de handicap, avec de très considérables coûts sociaux induits".

"Leur fardeau global s'est alourdi de 41% entre 1990 et 2010", a-t-il assuré, et les pathologies psychiatriques et addictives "représentent désormais au niveau mondial près du quart du total des années de vie avec handicap (28,4%)".

Il faut donc "mieux prendre en compte la question des addictions", avec l'idée que "les corrélations parfaitement établies entre troubles mentaux et addictifs ne sont pas des co-occurrences dues au hasard. Ces troubles sont en interaction avec des effets mutuellement aggravants, chacun pouvant être un facteur causal pour l'autre". De plus, "ces troubles ont souvent des facteurs causaux communs en amont" comme des "antécédents de négligence, de maltraitance, d'abandon dans l'enfance; stress, adversité sociale", a complété Jean-Michel Delile. Il peut donc s'agir de "pathologies duelles, l'expression à double visage d'un désordre commun en amont", a-t-il défini.

Lors d'une courte intervention, le ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran, a souligné, lui, que ce sujet addiction/psychiatrie est "un enjeu de santé publique majeur", une "cause qui demande coordination, engagement, et intelligence collective".

"Le tabac et l'alcool provoquent 130.000 morts par an", a-t-il rappelé. "On compte plus de 900.000 hospitalisations annuelles en raison de troubles mentaux ou du comportement liés à la consommation excessive d'alcool" et "la moitié des patients admis en service hospitalier présentent un trouble mental associé à un abus de substance", a-t-il complété.

"Les pathologies duelles sont très fréquentes", a-t-il résumé, appelant "à trouver ensemble les voies et moyens par lesquels addictologie et psychiatrie ne seront pas deux options possibles, ou deux portes d'entrée, mais les deux faces d'une même médaille".

Lors de cette journée, le Pr Georges Brousse, professeur des universités-praticien hospitalier (PU-PH) au service d'addictologie et pathologies duelles du CHU de Clermont-Ferrand, a confirmé que "plus qu'une simple somme de manifestations" relevant de l'addiction et de la maladie mentale, ces pathologies duelles aboutissent à "des 'trous dans la raquette' et des nouveaux symptômes qui apparaissent et permettent une expression différenciée de la pathologie addictive". En d'autres termes, l'addition de deux couleurs donne une "nouvelle couleur symptomatique".

"Ce sont des cliniques complexes avec un retard diagnostique [...] et de mauvais pronostics", a-t-il résumé, soulignant lui aussi qu'en plus, "la prévalence est importante" puisque "c'est plus la règle que l'exception" avec 20 à 30% des patients souffrant de troubles mentaux qui présentent des abus ou une dépendance à

des substances hors tabac, et 40 à 50% des patients traités pour une addiction qui ont des troubles mentaux. Les populations précaires (prison, sans domicile fixe, etc.) sont par ailleurs très touchées.

Georges Brousse a rappelé que cette problématique a fait l'objet de travaux pour aboutir en 2016 à un guide spécifique élaboré la Fédération Addiction et un rapport du centre de preuves en santé mentale sur le parcours de santé des personnes souffrant de conduites addictives.

Ces travaux se poursuivent, a-t-il assuré, notamment dans le cadre de la nouvelle commission nationale de la psychiatrie, au sein de laquelle le groupe de travail "addictologie et psychiatrie" a été prolongé (cf dépêche du 21/01/2021 à 13:50).

Il a rappelé qu'aujourd'hui, "deux systèmes de soins", l'addictologie et la psychiatrie, peuvent prendre en charge ces patients, mais, si ces deux systèmes sont "cousins" voire "frère et soeur", ils n'obéissent pas à la même logique, avec l'addictologie plutôt centrée sur une approche multidisciplinaire et la réduction des risques et des dommages, et la psychiatrie plus axée sur une "approche historique structurée" avec le secteur et des filières de soins.

"Il y a un cloisonnement entre les deux disciplines, mais les cloisons cèdent", s'est-il réjoui, soulignant néanmoins qu'il restait du travail, car il y a encore peu de recommandations et d'expertises sur le sujet, et que, par exemple, "l'articulation" entre les centres médico-psychologiques (CMP) et les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa), ou entre les Csapa et l'hôpital, est "souvent inexistante".

Il a souligné que parmi les pistes prônées, le centre de preuves en santé mentale évoque "une approche sanitaire coordonnée, intégrée" et le développement des connaissances et de la formation. "Du côté du guide de la Fédération Addiction, des solutions d'ingénierie locale ont été identifiées."

Et il a assuré "qu'il y a aujourd'hui au ministère de la santé une réflexion commune" avec tous les acteurs, des champs médico-social et sanitaire y compris la médecine générale, sans oublier "les patients et leur entourage" et "d'autres acteurs" comme la justice et la pénitentiaire.

## **Favoriser la coopération grâce au PTSM**

Intervenant à sa suite, le délégué ministériel à la psychiatrie et à la santé mentale, Franck Bellivier, a insisté lui aussi sur l'"enjeu" de "l'articulation d'une très grande diversité d'acteurs", du renforcement des "logiques de réseaux" pour "réussir" la "construction de parcours". Et "on a des outils pour favoriser cette articulation", a-t-il insisté, citant logiquement les projets territoriaux de santé mentale (PTSM), "qui sont pour la plupart finalisés [cf dépêche du 18/01/2021 à 11:22]".

"On note dans cette démarche portée par les acteurs de terrain que ces logiques de coopération [...] sont plutôt réussies; en tout cas, il y a une première génération [de PTSM] qui ont réussi une première phase d'intégration entre acteurs de champs différents", s'est-il réjoui.

"La plupart" des PTSM "n'ont pas évité le sujet de l'articulation avec le champ des addictions", a-t-il poursuivi, convenant néanmoins que "le degré d'intégration est variable". "C'est pour cela qu'on a prévu des avenants" possibles au PTSM.

Lors de son intervention, Olivier Véran a lui aussi estimé le PTSM "très pertinent", surtout "pour les pathologies complexes". Et "la mise en place des coordonnateurs de PTSM -une mesure du Ségur de la santé [cf dépêche du 07/12/2020 à 18:09]- vise justement à atteindre cette logique d'intégration" a-t-il assuré. Il a par ailleurs rappelé que le Ségur avait notamment permis de financer "des postes partagés entre l'hôpital et le secteur médico-social en addictologie, en expérimentant des postes d'infirmier de pratique avancée [IPA] en addictologie" (cf dépêche du 04/03/2020 à 11:18).

Frank Bellivier a également cité comme "deuxième enjeu du décloisonnement" la formation, considérée comme une "fin mais aussi un moyen". Il y a sur ce sujet une "immense marge de progrès".

Enfin, "les actions de recherche" sont "le troisième enjeu". Il est "étonnant que ce champ de recherche qui concerne ces situations d'association de troubles psychiatriques et d'addictologie se soient peu développé, alors que c'est la situation clinique la plus fréquente", a commenté le délégué ministériel.